

peg et Vancouver, nous avons à entretenir un édifice, un personnel, et des bureaux. Cet article comprend les frais généraux d'entretien de ces bureaux. L'article comprend encore les frais entraînés par la déportation qui va augmentant. L'an dernier, nous avons dépensé dans les environs de \$34,000. Comme je l'ai dit à la Chambre, au commencement de la session, nous devons maintenir des personnels assez considérables aux ports d'entrée le long de la frontière et cela entraîne des frais généraux et des dépenses casuelles comprises dans ce crédit. Il y a aussi de nombreux frais en Grande-Bretagne et aux États-Unis comme des loyers, le chauffage, l'éclairage, les frais de poste et télégraphe, les frais de déplacement, la papeterie et ainsi de suite. Le crédit prévoit tout cela.

Ce que je viens de dire donne au comité une idée générale de la catégorie des dépenses prévues par ce crédit. Quant à l'augmentation il nous a été pour ainsi dire impossible, l'an dernier, de faire marcher nos services avec les \$770,000 que nous avions demandés. Cela provient tout d'abord de l'augmentation du prix des billets de chemin de fer en Angleterre et aux États-Unis comme au Canada, et nos fonctionnaires voyagent beaucoup. En dehors des taux de chemin de fer, les frais de voyage ont aussi considérablement augmenté. Le coût de la vie a augmenté et si nos employés doivent voyager, leurs dépenses sont plus élevées qu'auparavant. Il s'est aussi produit une augmentation dans les fournitures et articles en tous genres. Ainsi, par exemple, l'impression de nos blancs et de nos brochures coûte beaucoup plus qu'autrefois et le prix des annonces a considérablement augmenté. Donc, si nos services doivent se continuer, nous devons voter les augmentations indiquées ici. J'ai repassé les items un par un avec les fonctionnaires et, si le crédit n'est pas voté nous devrions réduire considérablement nos services.

M. SINCLAIR (Guysborough): Le ministre a déjà fait voter \$82,000 pour la dépense casuelle. Il me semble que les articles qu'il vient de décrire font partie des dépenses casuelles.

L'hon. M. CALDER: Il s'agit du département d'Hygiène, totalement différent du département de l'immigration.

L'hon. M. LEMIEUX: Bien que nous ne puissions nous attendre à une immigration immédiate de Belgique, nous pourrions, plus tard, trouver dans ce pays une catégorie d'excellents immigrants, surtout des jardiniers et cultivateurs que nous pourrions

utiliser au pays. Les jardiniers sont en grande demande aux environs des villes comme Winnipeg, Toronto, Montréal et Ottawa. Partout où vous rencontrez un Belge vous trouvez aussi un bon jardinier et bien que le gouvernement Belge s'oppose pour le moment à l'émigration de ses nationaux, nous pouvons trouver dans ce pays beaucoup de ressources pour notre immigration. Je crois qu'au point de vue commercial nous devrions aussi avoir un représentant dans ce pays. La dernière fois que je suis allé à Bruxelles je me suis aperçu que le bureau qui représente la province de Québec dans cette ville est pour ainsi dire le bureau du Canada. L'agent qui se trouve là est aussi brillant qu'actif, c'est M. Langlois, ancien journaliste de marque au Canada et qui a su faire un nom au Canada en Belgique. Il a su faire connaître notre pays là bas. Je crois que si on lui permettait de mettre sur son enseigne le nom du Canada en outre de celui de la province de Québec, le pays en profiterait beaucoup. Je sais personnellement que les ministres de la couronne de passage à Bruxelles ont rendu visite à M. Langlois et l'ont aussi fait demander et que, de diverses manières, il a aidé le gouvernement canadien dans sa tâche pour empêcher certains individus de mettre en danger la bonne renommée de notre pays au moyen de projets plus ou moins hasardeux. De fait, il constitue un intermédiaire excellent entre le gouvernement du Canada et celui de la Belgique. Dans ces circonstances, mon honorable ami ne pourrait-il l'accréditer de quelque manière? Je comprends qu'il n'exige aucun émoluments du gouvernement et consent à donner ses services gratuitement du moment qu'on lui donnera le titre de représentant canadien à Bruxelles.

L'hon. M. CALDER: Pour le moment, je n'y vois aucune objection. Je me suis trouvé en compagnie de M. Langlois et je sais que c'est un fonctionnaire compétent et capable, et dont la réputation en Belgique est excellente. Comme l'a suggéré mon honorable ami, je crois qu'il pourrait rendre d'excellents services au pays.

L'hon. M. LEMIEUX: Il publie le seul journal canadien sur le continent européen, un journal très intéressant intitulé *Canada Belgique*, imprimé en français, qui est la langue la plus répandue sur le continent. Depuis la guerre, je sais que de grandes firmes du pays, à Toronto, Winnipeg et Montréal ont utilisé ses services pour obtenir de fortes commandes. Tout